



Cas d'imitation monétaire à Cnossos : la série à la tête d'Héra et la cité d'Argos

Caroline Carrier

► To cite this version:

Caroline Carrier. Cas d'imitation monétaire à Cnossos : la série à la tête d'Héra et la cité d'Argos. Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2013, 8, pp.231-241. hal-04391723

HAL Id: hal-04391723

<https://univ-evry.hal.science/hal-04391723>

Submitted on 18 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Bulletin de la Société française de numismatique

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

CARRIER (Caroline) — **Cas d'imitation monétaire à Cnossos : la série à la tête d'Héra et la cité d'Argos.**

L'iconographie est une source très précieuse dans l'analyse du corpus monétaire de Cnossos dont nous avons la charge (1) car elle permet d'approcher la question de l'identité de la cité sur plusieurs siècles, notamment par la mise en scène de son histoire, qu'elle soit mythique ou réelle.

Certains types récurrents (2) font en effet référence de façon évidente au passé mythique de la cité, particulièrement le fameux labyrinthe de Dédale, qui apparaît sous différentes formes (rectangulaire, circulaire, cruciforme, en tant que cadre de méandres) (3) sur presque toutes les séries, y compris sur certaines frappées pendant la période romaine (4). Il s'agit dans la plupart des cas, du type de revers. Le Minotaure est lui présent sur les premières séries frappées par l'atelier (5). Ces types relatifs aux mythes de la cité émettrice sont des plus habituels sur les monnaies grecques.

Cependant, dans bien des cas, la cité copie des types monétaires existants dans d'autres cités du monde grec. C'est le sujet qui sera abordé : la question de l'imitation des types (6). C'est un phénomène bien connu dans le monde grec et assez mal compris faute de sources anciennes suffisantes. Les spécialistes ont formulé nombre d'hypothèses pour l'expliquer, mais aucune n'est assurée. Il revêt une importance et une forme particulières en Crète où l'on observe de nombreux exemples dont plusieurs cas d'imitation de types entre cités de l'île : il s'agit de cas où la cité émettrice associe à son type caractéristique, celui d'une autre cité (7). La série à la tête d'Héra

-
1. Nous remercions la SFN qui nous offre l'opportunité de publier cet article qui est pour nous l'occasion de présenter un éclairage sur nos travaux de doctorat : *La cité de Cnossos de l'époque classique à l'époque impériale : monnayages et histoire*, sous la direction de M.-Ch. MARCELLESI et Al. FARNOUX.
 2. Pour une vision d'ensemble des types voir J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète ancienne accompagnée de l'histoire, la géographie et la mythologie de l'île*, Macon, 1972 (1ère éd. 1890), p. 65-95 et pl. IV-VIII. Peu de nouvelles séries ont été recensées depuis. Cet ouvrage sera désormais cité J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*.
 3. D. ACKERMANN, « La représentation du labyrinthe sur les monnaies de Cnossos : origine, évolution et signification », *Bulletin de l'Association suisse d'Archéologie classique*, 2005, p. 33-36.
 4. A. BURNETT, M. AMANDRY ET P. P. RIPOLLÈS, *Roman provincial coinage, I : From the death of Caesar to the death of Vitellius : 44 BC-AD 69*, Londres-Paris, 1992, n° 976, 977, 985 (Auguste), 998 (Caligula), 1009 (Néron).
 5. Sur la série au Minotaure, voir notamment G. LE RIDER, « Monnaies crétoises du Ve au Ier siècle av. J.-C. », *Études crétoises*, 15, p. 175 (l'ouvrage sera désormais cité G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*).
 6. Voir la synthèse sur les imitations monétaires publiée récemment : P. G. VAN ALFEN, « Problems in ancient imitative and counterfeit coinage », dans Z. H. ARCHIBALD (éd.), *Making, moving and managing : the new world of ancient economies, 323-31 BC*, Oxford, 2005, p. 322-354.
 7. Voir M. I. STEFANAKIS, « A mid-fourth century BC alliance coinage on Crete ? The case of Kytaion reassessed », *BSA Studies*, vol. 2 : *Post-Minoan Crete : Proceedings of the First Colloquium on Post-Minoan Crete held by the British School at Athens and the Institute of Archaeology, University College London, 10-11 November 1995*, Londres, 1998, p. 101, n. 17 où l'auteur présente plusieurs cas d'imitation entre cités crétoises.

argienne (8), datée entre ca. 300 et 270, semble particulièrement riche de ce point de vue. L'observation de telles monnaies, présentant des types communs à deux cités, pousse à s'interroger sur l'éventualité que les cités concernées partagent une même histoire. Dans le cas qui nous occupe, il est question de déterminer comment l'identité de Cnossos se constitue dans son rapport à Argos.

Après avoir présenté la série à la tête d'Héra nous essaierons d'éclairer le choix de ce type en utilisant les sources littéraires et numismatiques dont nous disposons (9) afin de mettre en lumière la question de l'identité de Cnossos à travers son monnayage.

1. Présentation de la série à la tête d'Héra

La tête de la déesse Héra, identifiable au *stéphanos* qu'elle porte (10), apparaît au droit de l'une des séries de monnaies de Cnossos (fig. 1). Elle est toujours représentée de profil, à gauche ou à droite, et souvent ornée d'une boucle d'oreille à plusieurs pendants et d'un collier de perles. Le *stéphanos* est orné d'une alternance de palmettes et d'un autre motif floral, de simples globules ou peut être dépourvu de décoration en fonction de la qualité et de la précision de la gravure. On observe ainsi des styles très différents d'une émission à l'autre : le dessin est plus ou moins détaillé, la gravure plus ou moins fine (11).

Le type de revers est un labyrinthe rectangulaire unicursal dans un cercle de grènetis. En plus du labyrinthe, l'ethnique, parfois abrégé, confirme l'identification de l'État émetteur. Des marques d'émission (les lettres A et P) apparaissent sur certaines dénominations frappées en argent. Enfin, d'autres marques de contrôle, une pointe de flèche et un foudre disposés de chaque côté du labyrinthe, figurent sur certaines émissions de didrachmes.



Fig. 1 : Didrachme de Cnossos. 11,08 g, Londres, BM (PC, p. 43, 54)
P. R. FRANKE et M. HIRMER, *La monnaie grecque*, Paris, 1966, pl. 165, n° 544.

8. G. Le Rider et A. Jackson ont posé les fondements de l'étude de la série à la tête d'Héra. Le premier y consacre plusieurs passages dans une étude générale sur les monnaies d'argent crétoises qui reste une référence aujourd'hui : G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178-180. La seconde complète ce travail dans un article sur les monnaies de Cnossos en bronze paru quelques années plus tard : A. JACKSON, « The Chronology of the Bronze Coins of Knossos », *Annual of the British School at Athens*, 66, 1971, p. 287-288 (l'article sera désormais cité A. JACKSON, *ABSA* 66 (1971)).
9. Nous ne prétendons pas être exhaustifs dans les sources, notre but étant de présenter un état de nos recherches.
10. Voir *LIMC* IV, sv. « Héra » (A. Kossatz-Deissmann) et les illustrations p. 126-127, 131, 132 présentant des statues d'Héra coiffée du *stéphanos* et p. 414-415 montrant des monnaies sur lesquelles Héra porte plusieurs sortes de *stéphanoi*.
11. Comparer par exemple G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, pl. XXX, 11 et 13, des didrachmes dont les types de droit sont de styles différents.

Cette série est frappée en même temps qu'une autre présentant au droit la tête d'une divinité masculine aux cheveux longs ornée d'une couronne de laurier (12) : il s'agit vraisemblablement d'Apollon, divinité que l'on trouve à plusieurs reprises sur les monnaies de Cnossos (13). Le type de revers et les marques d'émission (A et P) sont identiques ce qui témoigne de leur concomitance.

Ce sont des monnaies frappées selon l'étalon éginétique réduit (14). Un seul module de bronze est frappé, tantôt au type de la tête d'Héra tantôt à celui de la tête d'Apollon au droit, tandis qu'il existe quatre dénominations en argent : obole, triobole, drachme et didrachme. Héra orne les deux plus grandes valeurs et Apollon la plus petite. Seuls les trioboles présentent alternativement les deux types de droit.

Le type de la tête d'Héra est assurément une imitation du type de droit de statères et de drachmes d'Argos émis vraisemblablement au début du IV^e s. et présentant au revers le héros local Diomède portant le Palladion, la statue de Pallas rapportée de Troie (fig. 2) (15).



Fig. 2 : Drachme d'Argos. 5,35 g, Londres, BM (BMC, p. 139, 44)

P. R. FRANKE et M. HIRMER, *La monnaie grecque*, Paris, 1966, pl. 161.

Héra occupe une place très importante dans le panthéon de la cité péloponnésienne et elle est honorée dans un sanctuaire extra-urbain très célèbre. Deux hypothèses principales ont été avancées pour expliquer l'inauguration par la cité d'Argos de ce type monétaire. D'abord, il est possible qu'il ait été gravé pour célébrer la mise en place de la statue de culte chryséléphantine de la déesse dans son temple, œuvre réalisée par Polyclète, sans doute au début du IV^e siècle (16) : c'est la tête de la statue de

12. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 74, n° 73-74 (pl. VI, 8-9) et p. 79, n° 108 (pl. VII, 3).

13. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète* : p. 71-72, n° 51-57 (pl. V, 23-26) ; p. 75, n° 75-79 (pl. VI, 10-14) ; p. 76-77, n° 88-95 (pl. VI, 15-17) ; p. 77, n° 96 (pl. VI, 18) ; p. 78, n° 103 (pl. VI, 25).

14. V. E. STEFANAKI, « La politique monétaire des cités crétoises à l'époque classique et hellénistique », *Eulimene*, 8-9, 2007-2008, p. 50-53 et tableaux p. 79-80.

15. La série argienne au type de la tête d'Héra au droit est illustrée dans E. BABELON, *Traité des monnaies grecques et romaines*, Paris, 1901-1916, pl. 215, n° 11-27 (l'ouvrage sera désormais cité E. BABELON, *Traité*). D'autres cités du monde grec ont frappé des monnaies à la tête d'Héra mais le sujet est traité différemment : D. TSANGARI (éd.), *Myth and Coinage, representations, symbolisms and interpretations from the Greek mythology*, Athènes, 2011, p. 40-43 présente différents monnayages au type d'Héra. Le type de la tête d'Héra de profil figure notamment sur des monnaies d'Elis mais le stéphanos y est différent car il entoure le crâne de la déesse mais ne le recouvre pas.

16. Il s'agirait d'une œuvre de Polyclète le Jeune et non de Polyclète d'Argos. L'étude architecturale du temple qui contenait la statue et l'analyse des archives des comptes du trésor sacré indiquent qu'il faut dater la statue au début du IV^e s. Voir Ch. KRITZAS, « Nouvelles inscriptions

l'Héraion qui serait représentée sur les monnaies (17). Par ailleurs, Ch. Seltsmann, suivi d'autres spécialistes depuis, propose d'y reconnaître la célébration de la victoire de Thèbes et de ses alliés sur les Lacédémoniens lors de la bataille de Leuctres (371). Argos, enorgueilli de ce succès, aurait choisi d'orner le monnayage de la cité avec Héra et le héros Diomède (18).

On peut supposer que le graveur employé par Cnossos a eu une monnaie d'Argos comme modèle (19) tant les deux types sont proches : les similitudes du traitement de la coiffure (les cheveux sont détachés et quelques mèches plus courtes encadrent le visage et semblent flotter autour de lui) et du *stéphanos* (la couronne recouvre le crâne et est ornée de palmettes sur certaines émissions) sont troublantes.

On remarque qu'en plus de Cnossos, d'autres cités crétoises ont choisi de représenter la déesse Héra sur leurs monnaies. La cité de Tylissos, située près de Cnossos, à l'Ouest, frappe également une série monétaire imitant celle d'Argos et il est probable que les séries des deux cités soient contemporaines (20). Dans les rares autres cas existants, le type de la tête d'Héra n'est pas une imitation du droit de la série argienne. Une série de bronze a été émise à Polyrhénia (21) et plusieurs autres, en bronze également, ont été frappées à Aptéra (22). La gravure est grossière et la coiffure de la déesse est différente sur ces monnaies frappées dans des cités de Crète de l'Ouest.

La série à la tête d'Héra est située entre ca. 300 et ca. 280-270 par G. Le Rider (23). Cependant, seules des sources peu fiables fournissent des indices conduisant à cette datation. Tout d'abord, dix statères et cinq drachmes (24) font partie du trésor IGCH 154 (25) et trois statères font partie du trésor IGCH 152 (26). Ces deux trésors crétois ont été constitués entre 280 et 270 et les monnaies à la tête d'Héra sont les mieux conservées ce qui indique qu'elles sont les plus récentes (27). Leur émission est donc datée vers 300. Cependant, il s'agit comme bien souvent de trésors reconstitués et non de trésors découverts en fouille ce qui rend leur fiabilité faible. Ensuite, on peut s'appuyer sur la datation de la série argienne pour obtenir un *terminus post quem*. La datation

d'Argos : les archives des comptes du trésor sacré (IVe s. av. J.-C.) », CRAI, 2006, p. 418-421 concernant la datation du temple d'Argos et de la statue chryséléphantine avec de nombreuses références bibliographiques (l'article sera cité Ch. KRITZAS, CRAI, 2006 par la suite).

17. Concernant la statue d'Héra de Polyclète utilisée comme type monétaire, voir L. LACROIX, *Les reproductions de statues sur les monnaies grecques. La statuaire archaïque et classique*, Liège, 1949, p. 254-258 et pl. XXI. Cette hypothèse a été largement reprise depuis.

18. Ch. SELTMANN, *The temple coins of Olympia*, Cambridge, 1921, p. 86-87. Ch. KRITZAS, CRAI, 2006, p. 421.

19. Hypothèse avancée dans G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178, n. 5.

20. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 329, n° 1-4 (pl. XXX, 29-32). G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 182-183 et pl. VI, 17-19.

21. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 277, n° 8 (pl. XXV, 31).

22. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 18-20, n° 24-38 (pl. I, 27-35).

23. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178. Cette datation est reprise par A. Jackson : A. JACKSON, *ABSA* 66 (1971), p. 287.

24. Les monnaies sont du type J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, pl. VI, 6-7.

25. Le trésor est partiellement publié dans G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 11-19 (présentation du trésor et détail de monnaies représentatives) et p. 40-49 (étude).

26. Le trésor est publié dans G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 19-49 : p. 19-40 (présentation du trésor et détail des monnaies) et p. 40-49 (étude). Les monnaies de Cnossos au type de l'Héra argienne sont présentées p. 31, n° 204-206, pl. XXX, 11 et pl. VII, 13-14.

27. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178.

des monnaies argiennes est imprécise : on situe les premières émissions au début du IV^e siècle (28). En effet, les Argiens ont sans doute fait frapper ces monnaies juste après la bataille de Leuctres, ce que semblent corroborer les archives des comptes du trésor sacré d'Argos (29) ainsi que les monnaies découvertes en contexte sur le site de Némée (30). La série serait encore en circulation vers 300. Cela ne contredit pas la datation des monnaies de Cnossos obtenue par l'étude des trésors. Enfin, le style de certaines monnaies d'argent présente une qualité d'exécution, une finesse dans la gravure, qui coïncide bien avec celui des premières décennies de l'époque hellénistique ce qui conforte également la datation proposée.

Il apparaît donc que la cité de Cnossos, à la fin du IV^e siècle et au début du III^e siècle, associe au labyrinthe qui la caractérise l'image de l'Héra argienne. Ce phénomène nous pousse à nous interroger sur les liens qui existent entre les cités d'Argos et de Cnossos. En effet, pourquoi la cité crétoise appose t-elle sur ses monnaies le *charakter* de la cité argienne ? Autrement dit, pourquoi mettre en exergue l'identité d'Argos associée à l'identité de Cnossos ? Nous allons tenter d'expliquer cela en répertoriant les sources pouvant témoigner d'une histoire commune.

2. Interprétation du type

L'enquête est difficile à mener car les sources textuelles sont assez pauvres pour la période et ne fournissent que peu d'indications. Cela contraste avec les sources numismatiques qui témoignent de liens importants et en plein développement entre le Péloponnèse et la Crète.

Seules deux inscriptions liant Cnossos, Argos mais aussi Tylissos – l'autre cité crétoise qui frappe des monnaies présentant une imitation du type de la tête d'Héra argienne – nous sont connues. Le premier texte a été découvert à Argos et le second a été trouvé à Tylissos (31). Il est question dans les deux inscriptions d'un même traité d'alliance entre les trois cités, daté du milieu du V^e siècle par la paléographie. Cet accord a vraisemblablement été conclu à cause d'un conflit entre les deux cités crétoises mentionnées. Il témoigne du fait que les trois cités sont liées de façon filiale, politique et religieuse.

C'est d'un rapport de métropole (Argos) à « colonies » (32) (Tylissos et Cnossos) qu'il semble être question dans les textes, bien qu'aucun terme n'indique explicitement cet état de fait. Cette interprétation semble cependant cohérente puisque les Doriens

28. C. M. KRAAY, *Archaic and Classical greek coins*, Londres, 1976, p. 100-101. S. PSÔMA, « Greece and the Balkans to 360 B.C. », dans W. E. METCALF (éd.), *The Oxford Handbook of Greek and Roman Coinage*, Oxford, 2012, p. 167. A. S. WALKER, *Coins of Peloponnesos : The BCD Collection*. Zurich, LHS Numismatics, 2006, p. 261-264.

29. Ch. KRITZAS, *CRAI* 2006, p. 421.

30. R. C. KNAPP et J. D. MAC ISAAC, *Excavations at Nemea, III : The Coins*, Berkeley / Los Angeles / Londres, 2005.

31. Le texte provenant d'Argos a été découvert, publié et commenté par W. Vollgraff dans W. VOLLGRAFF, *Le décret d'Argos relatif à un pacte entre Knossos et Tylissos*, Amsterdam, 1948. L'auteur y publie également les fragments provenant de Tylissos. Les différentes éditions du texte sont indiquées dans W. P. MERRILL, « Τὸ πλῆθος in a treaty concerning the affairs of Argos, Knossos and Tylissos », *Classical Quaterly*, 41, 1991, p. 16, n. 1.

32. Nous utilisons le terme de « colonie », qui figure dans la plupart des commentaires de l'inscription, par commodité mais il ne renvoie pas au sens strict du terme, Cnossos et Tylissos n'ayant pas été fondées par des Argiens.

installés en Crète seraient venus d'Argolide d'après la tradition transmise par Platon (33). Il apparaît que la cité d'Argos a un rôle d'*hegemon* (34). Cette dernière compte pour un tiers des voix dans les négociations ce qui permet à la petite cité de Tyllissos d'être protégée en cas de conflit : la clause 3 indique que les futurs traités devront être conclus avec l'accord d'Argos. En outre, J. Graham, dans son étude sur les colonies et les métropoles de Grèce antique, va dans le même sens et le démontre en comparant les clauses du texte avec d'autres où le rapport filial des cités est certain (35). De cette manière, il apparaît clairement que Cnossos et Tyllissos reconnaissent Argos comme leur métropole.

Le volet politique du traité implique des échanges de privilèges octroyés aux citoyens des cités concernées, des aides militaires ainsi que des partages de richesses.

Enfin, des liens religieux entre les trois cités sont mis en avant : ils ont certains cultes en commun (36). Héra est mentionnée dans le texte, parmi nombre de divinités, aux clauses 11 et 16. Il est d'abord écrit aux lignes 16-17 : « les deux États (Cnossos et Tyllissos) sacrifieront ensemble une vache à Héra dans l'Héraion ; le sacrifice aura lieu la veille des Hyakinthia ... » (τὰι Ἡέραι ἐν Ἑραίοι θύεν βῶν θέλει[αν ἀφοτ]ῆρον[ς κ]οινᾶι, θύεν δὲ πρὸ φακινθ[ίων] [...] (37). Puis, un peu plus loin (l. 29-31) il est indiqué : « lorsque nous sacrifierons à Machaneus les soixante béliers adultes, Héra recevra une cuisse de chaque victime » (ἡ κα τῷ Μαχανεῖ θύομεν τὸνς ῥεξέκοντα τελέονς ὄρινς, καὶ τὰι Ἡ(έ)ραι ἰ τὸ σκέλος ῥεκάστο διδόμεν τ θύματος) (38). Il est impossible de déterminer de quel Héraion il est question. Il s'agit peut-être de l'Héraion d'Argos car aucun sanctuaire d'Héra n'est connu dans les deux cités crétoises concernées. De plus, le fait que la cité concernée ne soit pas indiquée invite à penser qu'il s'agit de quelque chose d'évident, peut-être du grand temple argien bien connu. Cependant, toutes les possibilités sont envisageables.

En dehors du décret cité ci-dessus et de la présence d'Héra sur une série monétaire, il n'y a aucune source allant dans le sens de l'existence d'un culte de la déesse à Cnossos à notre connaissance. Il faut cependant remarquer que certaines traditions crétoises accordent une place importante à Héra : selon la tradition par exemple, le *hiéros gamos*, le mariage de Zeus et Héra, a eu lieu à Cnossos (39). Ce serait donc plus le rapport à Argos que le culte d'Héra qui serait mis en avant sur les monnaies de Cnossos.

Ces liens très anciens pourraient bien être la clé de l'interprétation des séries monétaires crétoises à la tête d'Héra. En effet, plusieurs spécialistes, A. Evans, G. Le Rider (40)

33. Platon, *Les lois*, IV, 707e sq. Voir les doutes concernant l'historicité des invasions doriennes émis notamment par A. M. SNODGRASS, *The Dark Age of Greece : an archaeological survey of the eleventh to the eighth centuries BC*, Édimbourg, 1971.

34. W. P. MERRILL, « Τὸ πλῆθος in a treaty concerning the affairs of Argos, Knossos and Tyllissos », *Classical Quarterly*, 41, 1991, p. 23.

35. A. J. GRAHAM, *Colony and Mother City in Ancient Greece*, Chicago, 1983 (1er éd. 1964), p. 154-165 (analyse du texte) et p. 235-244 (texte et commentaire).

36. VOLLGRAFF, *Traité*, p. 92-102 détaille les cultes communs à Argos et à Cnossos.

37. VOLLGRAFF, *Traité*, p. 9 (texte), p. 11 (traduction), p. 51-53 (commentaire). Il a également été proposé de traduire ἐν Ἑραίοι par au mois d'Héraios (Vollgraff, *Traité*, p. 51, n. 237) ou le mont crétois Héraios.

38. VOLLGRAFF, *Traité*, p. 9 (texte), p. 11 (traduction), p. 70-72 (commentaire).

39. Voir Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 72 concernant le *hiéros gamos*. Concernant le culte d'Héra en Crète voir R. F. WILLETTS, *Cretan cults and festivals*, New York, 1980 (1ère éd. 1962), p. 252-255.

40. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178-179, n. 5.

ensuite et M. I. Stefanakis (41) aujourd'hui, proposent l'idée selon laquelle l'imitation du type argien pourrait témoigner d'un événement au cours duquel Argos et Cnossos auraient été liées, d'un traité ou de la commémoration d'un traité entre ces cités. Il y aurait eu un autre traité entre les cités concernées à la fin du IV^e siècle, à l'époque de l'émission des monnaies. Argos étant intervenue pour faire cesser les disputes entre les deux cités crétoises, Cnossos et Tyllissos, vers le milieu du Ve siècle, elle aurait pu le faire de nouveau ou cet événement passé aurait pu être célébré.

Cependant, ce ne sont que des hypothèses que rien n'étaye : il n'y a pas de document comparable à celui du Ve siècle pour l'époque hellénistique. De ce fait, G. Le Rider reste prudent dans son étude et considère qu'il est plus probable que le graveur employé par Cnossos se soit simplement inspiré d'une monnaie argienne (42).

Par ailleurs, au milieu du IV^e siècle a lieu le premier conflit entre Cnossos et la petite cité voisine de Lyttos, un événement qui pourrait témoigner du fait qu'un lien fort unissant Cnossos et Argos est toujours d'actualité un siècle après le traité. En 345-344, la cité crétoise de Lyttos attaquée par Cnossos fait appel à Sparte pour la défendre (43). Sparte, tout comme Argos qui est son ennemi héréditaire, entretient des liens privilégiés avec certaines cités crétoises, surtout après 360. Dans cette guerre, Archidamos III, le roi de Sparte, vient secourir Lyttos qui se réclame *apoikia* de la cité lacédémonienne. Cet événement pourrait être interprété comme le déplacement en Crète de la rivalité entre Argos et Sparte comme le proposent Fr. Ruzé et J. Christien (44). Le fait que Sparte vienne guerroyer en Crète contre une cité ayant des liens avec Argos pourrait en effet témoigner du fait que le conflit opposant les deux cités péloponnésiennes est aussi en jeu lors de la guerre crétoise. En cette fin de troisième guerre sacrée (357-346) au cours de laquelle Sparte et la Phocide s'opposent à Thèbes et Philippe II, Argos prend rapidement le parti du roi macédonien et s'oppose donc aux Lacédémoniens une fois encore.

Si l'hypothèse selon laquelle le conflit entre Argos et Sparte a des échos en Crète pendant des décennies est exacte, l'utilisation du type de la tête d'Héra à Cnossos pourrait être une façon de mettre en avant le lien avec la cité d'Argos et donc l'opposition à Sparte et à ses alliés.

Cependant, force est de constater qu'aucun événement précis liant Cnossos et Argos vers la fin du IV^e siècle et au début du III^e siècle n'est connu. Il s'agit d'une période de l'histoire crétoise qui est de manière générale assez mal connue faute de documents (45). L'histoire de la cité d'Argos est plus claire mais rien ne la relie à la Crète à cette période (46). Tout juste sait-on que certains mercenaires passent à la fois dans le

41. M. I. STEFANAKIS, « Appendix 1, Two Argive triobols and notes on Argive coinage in Crete », dans D. HAGGIS et al., « Excavations at Azoria in 2003 and 2004, Part 1 : The Archaic Civic Complex », *Hesperia* 76, 2007, p. 310 (l'article sera désormais cité M. I. STEFANAKIS, *Hesperia* 76 (2007)).

42. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178-179, n. 5.

43. H. VAN EFFENTERRE, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, Paris, 1968, p. 245-246 (l'ouvrage sera désormais cité H. Van Effenterre, *Crète*). M. I. STEFANAKIS, « A mid-fourth century BC alliance coinage on Crete ? The case of Kytaion reassessed », *BSA Studies*, vol. 2 : *Post-Minoan Crete : Proceedings of the First Colloquium on Post-Minoan Crete held by the British School at Athens and the Institute of Archaeology, University College London, 10-11 November 1995*, Londres, 1998, p. 101.

44. F. RUZÉ et J. CHRISTIEN, *Sparte : géographie, mythes et histoire*, Paris, 2007, p. 310-311.

45. H. VAN EFFENTERRE, *Crète*, p. 247.

46. R. A. TOMLINSON, *Argos and the Argolid : from the end of the Bronze Age to the Roman occupation*, Londres, 1972, p. 147-163 (« chap. 14. Argos in Hellenistic times ») et particulièrement p. 151 (fin du IV^e s. et début du III^e s.).

Péloponnèse et en Crète (47) à cette période, ce qui explique en grande partie la présence de monnaies argiennes, et plus généralement péloponnésiennes, en Crète, mais aucun éclairage n'est fourni quant à un lien entre Argos et Cnossos.

Les sources écrites n'éclairent donc pas le contexte historique de la série de Cnossos au type d'Héra argienne. Cependant, les sources numismatiques témoignent très clairement d'une augmentation des échanges monétaires et culturels entre l'Argolide et la Crète, et ce, précisément après 330.

On observe tout d'abord une circulation importante de monnaies argiennes en Crète après cette date : il est courant de rencontrer des monnaies d'Argos en Crète dans les collections de musées et de particuliers comme l'a montré G. Le Rider (48). En outre, plusieurs trésors crétois en contiennent (*IGCH* 151, 154, 152 et 252) dont l'unique qui a été découvert à Cnossos (49). Ces monnaies ont pu être apportées par des mercenaires, des pirates ou résulter du commerce (50). Par ailleurs, certains exemplaires sont surfrappés dans les ateliers crétois à partir de cette même période (51). Enfin, les imitations de types argiens en Crète semblent avoir lieu après 330 (52) (cf. fig. 3).

Dans une perspective plus large, le développement des échanges est manifeste entre le Péloponnèse et la Crète : les cas de surfrappe de monnaies provenant de cités de la péninsule s'intensifient en Crète au même moment (53) et les cas d'imitation de types péloponnésiens par des cités crétoises sont tous postérieurs à 330 selon G. Le Rider (54) (fig. 3).

Les autres cas d'imitation monétaire répertoriés en Crète, en dehors de ceux indiqués précédemment et des cas de copies manifestes entre cités crétoises, sont assez rares (55). Cet état de fait montre bien qu'il y a un lien particulier, économique, culturel et peut-être politique, avec les cités péloponnésiennes qui se développe à la fin du IV^e siècle.

La dernière source à laquelle on peut recourir pour étudier les raisons de la présence de la tête d'Héra argienne sur des monnaies de Cnossos est la comparaison

-
47. M. I. STEFANAKIS, *Hesperia* 76 (2007), p. 311 présente des cas de mercenaires crétois employés par des Péloponnésiens.
48. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 49 et p. 221-267 (« Chapitre II. Observations sur la circulation monétaire en Crète et sur les lieux de trouvaille de certaines monnaies de bronze »).
49. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 9, n° 8-12 (*IGCH* 151), p. 19 (*IGCH* 154), p. 38, n° 310-327 (*IGCH* 152) et p. 222-223 (*IGCH* 252, découvert à Cnossos).
50. M. I. STEFANAKIS, *Hesperia* 76 (2007), p. 310-311.
51. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 127 : des tétraboles d'Argos sont surfrappés à Gortyne, Aptéra, Kydonia, Polyrhénia et Phalasarna d'après les exemplaires observés par G. Le Rider.
52. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 178-179, n. 5.
53. G. Le Rider a identifié des monnaies péloponnésiennes venant de Sicyone, Elis et Corinthe ayant servi de flans dans les ateliers crétois et aucune de ces pièces n'a été surfrappée avant ca. 330 : G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 127 (liste des cas répertoriés par G. Le Rider), p. 182 et p. 188.
54. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 182-183 en présente la liste.
55. D'autres cas d'imitation, plus ou moins assurés, sont mentionnés dans G. LE RIDER, *Monnaies crétoises* : le type d'Apollon assis des statères de Chersonasos et de Lappa pourrait s'inspirer des types de Zacynthe ou de Cisyque et le type du trépied présent sur les monnaies d'Axos pourrait être imité de celui de Zacynthe (p. 182-183) ; les monnaies d'Egine ont été imitées à Hiérapytna (p. 54, 168, 173) ; la tête de lion de face des monnaies de Samos a peut-être été imitée à Phaistos et Gortyne (p. 170) ; des types d'Asie Mineure et de Chypre ont été imités en Crète (p. 185-187) ; les types des monnaies athéniennes stéphanéphores ont été imités en Crète par sept cités dont Cnossos (p. 297).

avec les autres cas d'imitation observés dans la cité crétoise. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour les expliquer.

Il pourrait tout simplement être question d'un choix esthétique, du goût du temps. C'est comme cela que l'on peut interpréter la similitude entre le type de revers des premières monnaies de Cnossos et celles de Cyrène : une étoile composée d'un globule central et de quatre pétales dans un carré creux (56). Il ne s'agit que d'un exemple, d'autres cités du monde grec frappant ce même type de revers à cette époque. Cependant, l'hypothèse du choix du type pour des raisons esthétiques ne nous paraît pas recevable concernant la série à la tête d'Héra étant donné les liens historiques unissant Cnossos et Argos.

Par ailleurs, il peut être question d'un choix économique. Ainsi, une série de monnaies de Cnossos en argent présentant au droit la tête d'une divinité féminine et un dieu trônant au revers (57) résulterait de l'imitation de deux séries monétaires bien connues des mercenaires crétois du IV^e siècle, et cela, dans le but d'en faciliter la circulation. Elle aurait été frappée vers 343 pour payer Phalaikos et ses mercenaires crétois (58). En effet, le type de droit s'inspirerait du type de la tête d'Aréthuse frappée sur les monnaies de Syracuse tandis que le type du dieu trônant au revers, lui, très répandu à partir des monnaies d'Alexandre, imiterait celui qui orne des statères émis par les satrapes Datamès et de Mazaios pour le paiement de leurs troupes au cours du IV^e siècle (59). Cette seconde hypothèse ne nous paraît pas recevable non plus concernant la série à la tête d'Héra.

Enfin, la copie de types monétaires étrangers pourrait témoigner, dans certains cas, de l'alliance entre les cités concernées. C'est de cette façon que l'on interprète en tout cas la série au type d'Europe sur le dos du taureau imité des monnaies de Gortyne au droit et du labyrinthe de Cnossos au revers. On la met en relation avec l'alliance conclue entre ces deux cités en 221 (60). Gortyne et Cnossos sont des rivales de longue date et leur alliance est un phénomène remarquable. Par ailleurs, les séries imitant les types des monnaies athéniennes stéphanéphores frappées, entre ca. 110 et 67, par sept cités crétoises dont Cnossos (61) seraient elles aussi le témoignage d'une alliance, celle des cités crétoises émettrices. En plus des types athéniens traditionnels, chaque cité a inclus un type secondaire l'identifiant : le labyrinthe pour Cnossos, Europe sur le dos du taureau pour Gortyne, etc.

Cette dernière hypothèse est séduisante, la cité de Cnossos aurait voulu mettre en avant une alliance avec Argos, mais aucune source contemporaine ne va dans ce sens. Il paraît donc impossible de choisir l'une de ces hypothèses pour interpréter la série à la tête d'Héra.

Les monnaies argiennes étant bien connues en Crète à la fin du IV^e siècle, il n'a pas dû être difficile pour le graveur employé par la cité de Cnossos d'avoir une monnaie d'Argos comme modèle. Cela explique la grande ressemblance avec les monnaies d'Argos.

56. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, pl. IV, 29-30 (Cnossos) et E. S. G. ROBINSON, *BMC Cyrenaica*, Londres, 1927, pl. IV, 31-33 (Cyrène – fin VI^e-début Ve s.).

57. J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 67, n° 15 (pl. IV, 35).

58. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 176.

59. Série frappée sous Datamès et Mazaios : E. Babelon, *Traité*, pl. 109, 111-114.

60. H. VAN EFFENTERRE, *Crète*, p. 253.

61. G. LE RIDER, « Un groupe de monnaies crétoises à type athénien », *Humanisme actif, Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain*, Paris, 1968, p. 313-335.

Bien que les sources textuelles soient muettes, la circulation des monnaies argiennes en Crète plus abondante après ca. 330, et les cas d'imitations de types argiens, et plus largement péloponnésiens, par des cités crétoises postérieurs à cette même date indiquent qu'il y a bien un développement des échanges entre les deux régions. Le choix des types monétaires n'est pas anodin et il nous paraît peu probable, étant donné les liens anciens unissant Argos, Cnossos, mais aussi Tylissos, qu'il n'y ait pas une explication prenant ses racines dans l'histoire commune de ces cités. Le *charakter* de la cité d'Argos associé au labyrinthe de Cnossos pourrait être un moyen d'affirmer le lien, peut-être de nature filiale, qui existe entre les deux cités. Cependant, il reste impossible de déterminer le contexte historique exact durant lequel le type de l'Héra d'Argos a été adopté.



Fig. 3 : Carte situant les principaux lieux mentionnés dans l'article et montrant les cas d'imitation monétaire répertoriés entre la Crète et le Péloponnèse.

Légende de la carte :

- Imitations de monnaies d'Argos par des cités crétoises
- Le type de la tête d'Héra argienne est imité à Cnossos et à Tylissos entre ca. 300 et 270.
- Le type de revers des trioboles argiens datés de la fin du Ve s. et du début du IVe s. (A dans un carré creux) est imité fidèlement à Lyttos et partiellement à Tylissos sur des monnaies de bronze (62).

62. Les monnaies argiennes sont illustrées dans G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, pl. 1, 8-12. Pour la datation voir R. C. KNAPP et J. D. MAC ISAAC, *Excavations at Nemea, III : The Coins*,

- ▲ Imitation de statères de Stymphale à Chersonasos à la fin du IV^e s. et au début du III^e s. (63).
- Imitation de l'aigle d'Elis à Lyttos après 300 (64).
- ◆ Imitation du type de la tête du Zeus arcadien à Eleutherna et à Hiérapytna après 300 (les deux cités crétoises utilisent le même coin) (65).

HOCHARD (Pierre-Olivier) — **Un « atelier républicain à Sardes » ? Le cas des aurei et deniers de Cassius et Brutus au type de *Libertas*.**

L'assassinat de César lors des Ides de Mars en 44 av. J.-C. ouvre une nouvelle période d'instabilité politique à Rome, entre « Césariens » et « Républicains ». Les seconds, d'abord victorieux, se mettent à exercer les fonctions républicaines traditionnelles. Leurs chefs de file Cassius et Brutus arrivent en Orient à l'automne 44 avec un pouvoir proconsulaire confirmé par le Sénat au printemps 43.

La situation bascule en août 43, lorsque la *Lex Pedia* condamne les assassins de César et place les chefs de file du parti républicain hors-la-loi. Désormais, les Césariens ont toute légitimité pour poursuivre les Césaricides. Coupée de ses bases mais maîtresse de l'Orient, la faction républicaine doit se préparer à l'affrontement armé qui s'annonce. Cela passe par la mise au pas des Césariens en Orient et la recherche d'expédients pour entretenir les troupes. C'est ainsi que Cassius et Brutus font frapper des dénominations d'or et d'argent en Asie mineure entre 43 et 42 avant J.-C. La tradition historiographique attribue ces frappes à Smyrne et Sardes, puisque Cassius et Brutus s'y rencontrent respectivement en 43 et 42 avant J.-C. Les spécialistes de la période se montrent prudents et envisagent la présence d'un atelier itinérant. Ainsi l'existence d'un atelier monétaire républicain à Sardes est-elle plausible ?

1. Typologie et étalon monétaire

Les coins de droit sont tous du même type. Un débat important s'est installé pour savoir s'il s'agissait de *Libertas* ou d'Apollon.

Il n'y a aucun doute possible pour ce type. *Libertas* apparaît clairement dans la légende. Sur le revers, Cassius porte le titre d'*imperator*, ce qui place cette monnaie en 42 avant J.-C.

-
- Berkeley / Los Angeles / Londres, 2005. Monnaies de Lyttos et de Tylissos : E. S. G. ROBINSON, « Pseudaeginetica », *Numismatic Chronicle*, 8, 5e série, 1928, p. 197-198, pl. X, n° 51-53.
- G. K. JENKINS, « The Cameron Collection of Cretan Coins », *Numismatic Chronicle*, 9, 6e série, 1949, p. 49, n° 70-71 et p. 51, n° 81, pl. VII.
63. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 182, pl. VIII, 5-7 et pl. XXVII, 23-25. Les statères de Stymphale sont du type E. BABELON, *Traité*, p. 224, 22.
64. G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 183. Monnaies d'Elis : E. BABELON, *Traité*, pl. 230, 8, 11, 12. Monnaies de Lyttos : G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, pl. VII, 24 et pl. VIII, 1.
65. Monnaies arcadiennes : E. BABELON, *Traité*, pl. 224, 1-7. Eleutherna : J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 134, n° 27-29 (pl. XI, 26-28). G. LE RIDER, *Monnaies crétoises*, p. 183, pl. IX, 4-6. Hiérapytna : J.-N. SVORONOS, *Numismatique de la Crète*, p. 188-189, n° 2-7 (pl. XVII, 7-10). Ch. SELTMANN, *Greek Coins. A History of Metallic Currency and Coinage down to the Fall of the Hellenistic Kingdoms*, Londres, 1955 (1er éd. 1933), p. 169 indique la ressemblance entre les types.



Fig. 1 : monnaie de Cassius à la légende *Libertas* (Paris 136 - droit). Éch. x2.



Fig. 2 : Monnaie de Cassius sans légende *Libertas* (Numismatica Ars Classica 06/10/11, Auction 62, lot n° 2004 - droit). Éch. x2.

La question se pose avec plus d'acuité pour l'autre type. Le titre d'*imperator* ne permet aucun questionnement quant à la datation. Rien n'empêche donc d'identifier ce type comme étant celui de *Libertas*. En effet, cette tête au droit de l'*aureus* (mais également du denier) est identifiée comme celle de *Libertas* par tous les auteurs des grands ouvrages de références : E. Babelon (1), H.A. Grueber (2), E.A. Sydenham (3) et M. Crawford (4). Néanmoins, on pourrait identifier cette figure d'apparence ambiguë au dieu Apollon :

- Rien ici ne désigne *Libertas* tandis qu'ailleurs, elle est identifiée par la légende.
- *Libertas* porte généralement un *polos* et des bijoux. Ici, rien de tel.
- Le dieu Apollon ne porte pas de bijou mais toujours une couronne de laurier, les cheveux attachés dans un *krobylos*.

Ainsi, comme le signale L. Popovitch, « la grande proximité entre ces deux monnaies de Cassius, entre les traits d'Apollon et ceux de la Liberté est évidente. Comme

1. E. BABELON, *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires*, Paris, 1885-1886.
2. H.A. GRUEBER, *Coins of the Roman Republic in the British Museum*, Londres, 1910.
3. E.A. SYDENHAM, *The Coinage of the Roman Republic*, Londres, 1952.
4. M.H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.
5. Cette idée est défendue par W. HOLLSTEIN, « Apollo und Libertas in der Münzprägung des Brutus und Cassius », *JNG*, 44, 1994, p. 113-133 et B. WOYTEK, *Arma et Nummi. Forschungen zur römischen Finanzgeschichte und Münzprägung der Jahre 49 bis 42 v. Chr.*, Vienne, 2003, p. 506-507.

si un graveur de coin manquant d'imagination avait conçu ces deux effigies à partir de la même tête, en ne les distinguant que par des attributs apollinien (le laurier) ou féminins (les bijoux) » (6). R. Laignoux va même plus loin, en affirmant que « l'intention du commanditaire était peut-être d'ailleurs de suggérer plusieurs identifications » (7).

Ainsi, et malgré les doutes qui subsistent, conservons-nous le terme générique de *Libertas* pour qualifier le type de ces séries, arguant du fait qu'un groupe l'identifie clairement comme tel, à une date similaire et avec des éléments stylistiques concordants.

Les types de revers sont clairement de deux ordres :

- Religieux, avec le trépied apollinien, ce qui pourrait confirmer l'identification du droit à Apollon, mais qui s'explique aussi par le lien particulier entre Cassius et ce dieu. Cassius est en effet *quindecemvir sacris faciundis*, cette prêtrise étant liée au culte apollinien. C'est, avec son titre d'imperator, le seul titre officiel romain dont peut se prévaloir Cassius depuis qu'il a été déclaré hors la loi en août 43.

- Militaire, avec l'aplustre, le cancer et le trophée, qui sont des symboles de la victoire. Ces types, en période de guerres civiles, sont clairement des allusions aux victoires réelles ou à venir.

2. Les éléments de datation de ces monnayages

2.1 La série de Brutus

Dion Cassius nous apprend que Brutus fut proclamé *imperator* par ses troupes en 43 avant J.-C., suite à sa victoire sur les Besses, en Thrace (8). Les monnaies de Brutus portant la mention « IMP » sont donc à dater entre l'été 43 et l'automne 42. Or Brutus est à Smyrne à l'automne 43 (9). Brutus aurait donc pu faire frapper cette série à Smyrne. Il aurait cependant très bien pu la faire frapper à Sardes. En effet, il faut noter que Marcus Servilius, légat sur les *aurei* de Brutus, porte le même titre sur les *aurei* et deniers de Cassius. Les émissions monétaires au nom de ce légat sont donc contemporaines, et datent du moment où Brutus et Cassius sont ensemble. Or les deux hommes se retrouvent une première fois fin 43 à Smyrne, puis à Sardes au printemps-été 42. Plutarque nous apprend que c'est à ce moment qu'a lieu l'acclamation comme *imperator* (10). Dion Cassius et Plutarque semblent donc se contredire sur la date d'acclamation de Brutus. Pourtant, R. Laignoux remarque, à juste titre, que « ces deux versions ne sont pas antithétiques : Brutus a pu être acclamé une première fois *imperator* lors de l'été 43 et Brutus et Cassius ont pu être acclamés ensemble par la suite » (11). Cela paraît tout à fait pertinent. En comparant les monnaies de Brutus et celles de Cassius on identifie un même modèle pour le coin de droit. Cela conforterait l'idée que ces deux monnaies sont contemporaines.

6. L. POPOVITCH, « Un aureus de Cassius frappé en 42 av. J.-C. découvert à Saint-Apollinaire (Côte-d'Or) », *BSFN*, 68-5, 2013, p. 92.

7. R. LAIGNOUX, « Le monnayage de Brutus et Cassius après la mort de César », *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress (Glasgow, 2009)*, Glasgow, 2013, p. 787.

8. Dion Cassius XLVII, 25

9. Plutarque, *Brutus*, XXVIII, 6

10. Plutarque, *Brutus*, XXXIV, 1

11. R. LAIGNOUX, « Le monnayage de Brutus et Cassius après la mort de César », *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress (Glasgow, 2009)*, Glasgow, 2013, p. 785, qui renvoie aux travaux de F. WHITE et C. KIRKPATRICK, « Some notes on the coinage of Brutus and Cassius. With particular reference to their dating and place of mintage », *Seaby's Coin and Medal Bulletin*, 1968, p. 12.

On pourrait objecter que rien n'empêchait Brutus de faire frapper une monnaie en 43, et Cassius de copier ce type en 42. Dans ce cas, l'argument de datation tomberait. Cependant, nous possédons deux monnaies de Cassius issues de deux coins qui se ressemblent fortement, donc très proches chronologiquement. Sur le revers de l'une Cassius est proconsul, sur le revers de l'autre *imperator*. Nous avons donc des monnaies au type de *Libertas* pour Cassius en 42 (voir même en 43), stylistiquement très différentes de celles frappées par Brutus. Pourquoi Cassius aurait-il changé de style pour copier celui de Brutus alors qu'il avait le sien ? À l'inverse, les deux *imperatores* n'auraient-ils pas pu adopter un monnayage stylistiquement identique pour afficher leur unité après leur acclamation commune ? Ainsi le style des monnaies de Brutus auxquelles est rajoutée la mention d'*imperator* ferait pencher vers une datation des émissions en 42 avant J.-C. plutôt qu'en 43.

2.2 Les séries de Cassius

Une grande part de l'argumentation concernant la série de Brutus repose sur la datation de la série de Cassius, qui est beaucoup plus aisée. En effet, Cassius est acclamé *imperator* en 42, après sa victoire sur les Lyciens et les Rhodiens. Les types de revers témoignent de cette victoire, clairement affichée :

- L'aplustre en fleur sur les *aurei* et les deniers, la rose étant le symbole de Rhodes,
- Pour les deniers, le cancer tenant un aplustre, sur un diadème dénoué et une rose.

Les monnaies de Cassius avec le titre d'*imperator* sont donc à dater de 42 avant J.-C.

Il se pourrait même que l'*aureus* à la légende « PrCos » soit également de 42 avant J.-C., Cassius n'ayant été proclamé qu'en milieu d'année. Il aurait donc été très simple de garder le même type de coin de droit et de changer le coin de revers pour afficher le nouveau titre de Cassius, d'autant que celui de Proconsul était discutable depuis la *Lex Pedia* d'août 43.

Il semble donc vraisemblable que Cassius a frappé ses monnaies pendant la seule année 42, et non avant, la mention des légats sur les monnaies de Cassius apportant du reste un argument supplémentaire. Dans la chronologie des émissions qu'elle propose, R. Laignoux date également de 42 avant J.-C. les frappes aux noms des légats Aquinius et Servilius (12).

Il est ainsi bien possible que ces deux séries aient été frappées en 42 avant J.-C. Or, à cette date, Cassius et Brutus étaient à Sardes. Toute la question reste donc de savoir si cette cité fut bien le lieu d'émission de ces monnaies.

3. Sardes, résidence et atelier des *imperatores* en 42 avant J.-C. ?

L'historiographie attribue ces émissions à l'atelier de Sardes, en se fondant la plupart du temps sur la seule lecture de Plutarque. Il est en effet le seul auteur à stipuler que les deux *imperatores* se retrouvèrent dans cette cité en 42 avant J.-C. Si Dion Cassius fait bien mention de cette rencontre, il ne parle pas de la ville. On peut donc légitimement douter de l'attribution de ces frappes à la cité de Sardes. Deux questions se posent donc, qui sont étroitement liées : est-il crédible de considérer Sardes comme un possible atelier monétaire en 42 avant J.-C. ? Enfin, Cassius et Brutus s'y trouvaient-ils vraiment à cette date ?

12. R. LAIGNOUX, « Le monnayage de Brutus et Cassius après la mort de César », *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress (Glasgow, 2009)*, Glasgow, 2013, p. 786.

3.1 Un « atelier républicain » à Sardes

En l'absence de monnaies de Cassius et Brutus recensées dans les trésors trouvés à proximité de Sardes et dans les monnaies de fouilles, nous n'avons aucun élément matériel tangible que cette frappe eut lieu à Sardes. Pourtant, la présence d'un atelier fixe dans la capitale lydienne semble vraisemblable, et ce pour deux raisons :

- Certes, l'armée peut très bien se déplacer avec son propre personnel monétaire. Mais il faut cependant disposer de fours, de combustible et de métal à frapper en suffisance. Si tout cela peut se pratiquer en itinérance, il paraît de fait beaucoup plus facile et productif d'utiliser des installations sédentaires, dans des ateliers déjà existants.

- En outre, l'atelier monétaire de Sardes était en activité au I^{er} siècle avant J.-C. Des bronzes civiques furent en effet frappés après 133 avant J.-C. (cette date a été confirmée par les monnaies de fouilles) et si la datation précise des émissions n'est pas claire, il est très vraisemblable que certaines d'entre elles furent frappées après la réorganisation de la province d'Asie par Sylla en 84 avant J.-C. L'atelier était toujours – ou de nouveau ? – en activité à l'époque d'Auguste, puisque Sardes émit des monnaies provinciales sous l'autorité de cet Empereur.

S'il n'existe donc pas de faits certains, quelques éléments tendent à montrer le caractère vraisemblable d'une frappe d'or et d'argent à Sardes en 42 avant J.-C. Mais encore faut-il que Cassius et Brutus aient bien été dans la cité à cette date.

3.2 La présence de Brutus et Cassius à Sardes

Les deux *imperatores* furent pour le moins mobiles entre l'automne 43 (où leur présence est attestée à Smyrne par plusieurs sources) et l'automne 42 (où ils furent vaincus à Philippes). Il reste donc à tenter d'établir si les deux hommes étaient à Sardes au printemps-été 42. Sur ce point également, plusieurs éléments vont dans le sens d'une telle présence.

- Plutarque atteste de la présence des deux hommes à Sardes en 42 avant J.-C.

- Cassius remonte de Syrie en 43-42 avant J.-C. Or l'itinéraire en provenance de Syrie passe par Antioche de Syrie, les côtes de Cilicie et de Lycie jusqu'à Laodicée du Lycos, puis Sardes. A Sardes, la route propose une bifurcation vers Smyrne à l'Ouest (d'où la rencontre possible en 43 avant J.-C.) et Pergame par Thyatire au Nord. Cette route à travers la Lydie reliant la Syrie et l'Hellespont était déjà en activité à l'époque séleucide.

- Pour passer en Grèce, la route Sardes-Pergame-Hellespont permet de rejoindre la *via Egnatia* qui traverse la Macédoine d'Est en Ouest. Plutarque mentionne que Brutus et Cassius font embarquer leurs troupes pour passer en Grèce, or franchir l'Hellespont est le point de passage le plus simple, d'autant que les armées romaines préfèrent se déplacer par voies terrestres que par voies maritimes. Il y a des antécédents, notamment pendant la Deuxième Guerre médique durant laquelle l'expédition perse partit de Sardes pour franchir les Détroits. À l'inverse, lorsqu'Alexandre traversa l'Hellespont pour « libérer » l'Asie mineure, sa première conquête, une fois le Granique passé, fut Sardes.

- Lorsque Cassius demanda à Brutus de le rejoindre en 42 avant J.-C., il venait de vaincre une alliance rhodo-lycienne. La route la plus simple pour revenir de Lycie passait précisément par Laodicée du Lycos et débouchait sur Sardes.

Là non plus, s'il n'existe pas de faits tangibles, un faisceau d'éléments concordant tendrait à accorder une certaine crédibilité au texte de Plutarque. Du reste, il ne faudrait pas commettre l'erreur de penser que Plutarque se trompe sous prétexte que l'on ne peut pas montrer qu'il a raison. Au contraire, je serais tenté de considérer qu'en l'ab-

sence d'élément accréditant une erreur de sa part, il n'y a aucune raison de douter de ses propos.

Conclusion

Que conclure sur cette épineuse question ? R. Laignoux a déjà proposé de dater les émissions de Cassius et Brutus en 42 avant J.-C. et j'abonde très clairement dans ce sens. Je pense également qu'il faudrait suivre Plutarque lorsqu'il place Cassius et Brutus à Sardes cette même année. Il paraîtrait alors crédible de situer les frappes monétaires de 42 avant J.-C. à Sardes, qui aurait de ce fait accueilli un « atelier républicain ». Dans l'absolu, je ne nie pas la pertinence de l'hypothèse d'un atelier itinérant, d'autant qu'il s'agissait d'une pratique attestée dans d'autres régions de l'Empire. Pourtant, il me semble que dans le contexte précis de l'année 42, Cassius et Brutus auraient eu intérêt à utiliser les structures de la cité dans laquelle ils se trouvaient. Ils venaient de terminer des campagnes militaires difficiles, soit chacun de leur côté (en Macédoine et en Syrie) soit ensemble (contre les Rhodiens et les Lyciens). Il leur fallait donc solder les troupes. Dans le même temps, il leur fallait préparer l'affrontement contre les légions d'Antoine et d'Octave. Au printemps-été 42, il ne s'agissait donc pas simplement d'une armée en campagne frappant monnaie pour assurer sa gestion quotidienne, mais d'une armée qui, au sortir d'une longue opération militaire, se préparait à en effectuer une nouvelle, au moins aussi délicate. Dans ce contexte très particulier, l'installation d'un camp de base à Sardes afin de régler les problèmes d'intendance, y compris les questions monétaires, apparaîtrait donc crédible.

CORRESPONDANCE

VANDENBOSCHE (Eric) (1) — **Une obole inédite d'Eudes II de Déols (1160-1214) pour Châteaumeillant.**

La monnaie appartient aujourd'hui à une collection privée mais provient d'une petite découverte faite il y a de nombreuses années sur le territoire de Vézelay (89-Yonne) qui comportait quatre pièces.

Voici leurs descriptions :

Italie, Vérone (Verona), Frédéric II (1218-1250), *denaro piccolo* (petit denier) (Fig. 1 et 2)

A/ : F▼ / D / I▼ / D, croix dont toutes les branches coupent la légende

R/ : VE / RO / N / A, croix dont toutes les branches coupent la légende

Poids : 0,21 et 0,26 g ; Diamètre : 14 et 13 mm ; Argent

Réf. : *Corpus Nummorum Italicorum*, VI, n° 3 p. 263, pl. XXIV, 5.

-
1. Cet article est un travail d'équipe international auquel ont participé les membres du forum Numismaticom (<http://www.numismaticom.com/t4862-chateaumeillantobole-d-eudes-ii-de-deols>), notamment Patrick Manteaux, Stéphane Belin, Gabriel Foglia, Yannick Jézéquel, mais aussi les membres du forum italien « la Moneta » (<http://www.lamoneta.it/topic/99316-moneta-italiana/>). Grâce à leurs connaissances, leurs interprétations et leurs documentations, ils ont tous participé activement aux recherches et ont permis l'identification de cette monnaie. Chacun mérite ici d'être associé à cet article et je les remercie de leur implication ainsi que Richard Prot pour ses conseils avisés, hors forum.

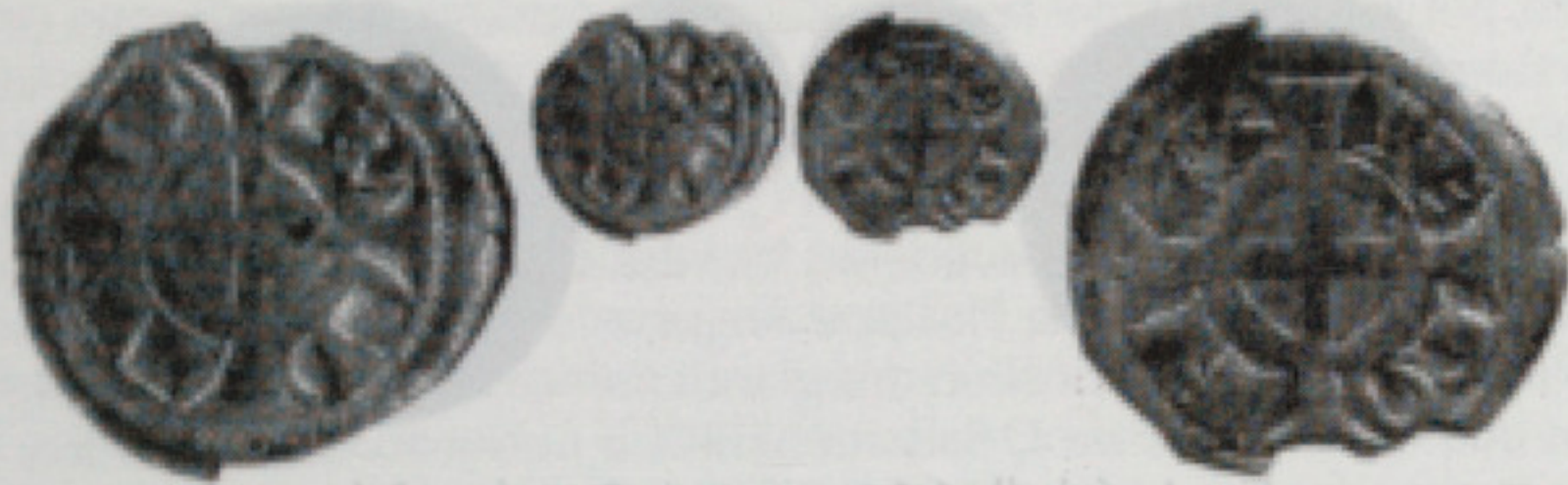


Fig. 1 : échelle 1:1 au centre, x2 sur les côtés.



Fig. 2 : échelle 1:1 au centre, x2 sur les côtés.



Fig. 3 : échelle 1:1 au centre, x2 sur les côtés.

Italie, Venise (Venezia), Doge Orio Malipiero (1178-1192), *denaro piccolo* (petit denier) (Fig. 3)

A/ : [+AVR]IO D[VX], petite croix

R/ : +S MARCVS, petite croix, les S sont couchés

Poids : 0,18 g ; Diamètre : 13 mm ; Argent

Réf. : *Corpus Nummorum Italicorum*, VII, n° 45, p. 25, pl. I, 2.

Obole (Fig. 4)

A/ : +D[.] O[.]O[.]S, Croix pattée, S couché.

R/ : •+ / CAST / MELLA / NI dans le champ en quatre lignes, C carré, M et E liés.

Poids : 0,32 g ; Diamètre : 12 mm ; Argent

Réf. : inédit



Fig. 4 : échelle 1:1 au centre, x2 sur les côtés.

Si, pour les trois premières monnaies, il n'y a pas de difficultés particulières d'identification – toutes trois sont sans conteste des petits deniers italiens (*piccoli*) –, pour cette dernière pièce l'interprétation est plus délicate. Par similitude de poids et de module avec les *piccoli* italiens, la piste d'une monnaie italienne a tout d'abord été envisagée, car la légende MELLANI du revers pouvait laisser penser à Milan. Mais les recherches dans cette direction ne donnèrent rien car Milan s'écrivait à l'époque : MEDIOLANUM (2) et le premier terme CAST empêche de penser à cette cité qui n'était pas un *castrum*. L'exploration de ces termes dans les légendes d'autres cités italiennes ne donna rien non plus.

Le développement de la légende du revers en CASTRI MELLANI renvoie à Châteaumeillant (3). Partant de cette hypothèse il semblait nécessaire d'arriver à lire la légende de l'avvers qui aurait pu donner une piste supplémentaire. Néanmoins, celle du revers en quatre lignes faisait penser aux monnaies poitevines de Richard Cœur de Lion à légende PIC/TAVIE/NSIS (4). Or D. Legros (5) signale que le monnayage de Châteaumeillant imitait des types plus connus. De plus, le poids de cette obole, qui semble avoir une bonne teneur en argent, correspond au poids des certaines oboles poitevines.

La solution nous a finalement été donnée par nos amis italiens, l'un d'entre eux ayant reçu la photo d'une monnaie similaire. Celle-ci aurait été trouvée en France dans la zone provençale.

Denier ou obole ? (Fig. 5)

A/ : [+]DNI' ODONIS, croix pattée, S couché.

R/ : °++ / CAST / MLL[.] / NI, dans le champ en quatre lignes, C carré.

Réf. : inédit

2. *Corpus Nummorum Italicorum*, V, n° 1, p. 54, pl. III, 11.
3. *Castrum Maillanum*, 1152 (Ph. LABBE, *Nova bibliotheca manuscriptorum liborum, Chronicon Dolensis cenobii*, tome I, Paris, 1657, p. 316) ; *Castrum Melani*, 1206 (Arch. dép. du Cher, 18-H, abbaye de Vierzon) ; *Ecclesia Castri Mellani*, 1212 (Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Déols) ; *Villa Castri Mellani*, 1220 (G. THAUMAS de LA THAUMASSIERE, *Les anciennes et nouvelles coutumes locales de Berry et celles de Lorris ...*, 1679, p. 184).
4. F. POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, tome II, 1860, p. 23-28. Références : PA 2505 à PA 2568.
5. D. LEGROS, *Monnaies féodales françaises*, 1984, p. 522. Voir également : J. DUPLESSY, « Numismatique de Châteaumeillant (XIIe-XIVe siècle) », dans *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 331-344.



Fig. 5 : échelle ?

Malheureusement, on ne connaît ni le poids ni le diamètre de cette monnaie ; cependant il ne fait aucun doute qu'elle a la même origine que notre obole malgré quelques légères différences : anneau en place d'un point au début de la légende du revers, croix à droite de la croix du revers et absence du E de MELLA au revers également. Les légendes complètes donnent donc : +DNI' ODONIS et CAST MELLA NI développées en « *Domini Odonis Castri-Mellani* », c'est-à-dire [monnaie] d'Eudes seigneur de Châteaumeillant. Dans la *Gallia Christiana* (6), nous retrouvons cette titulature dans l'analyse d'une charte latine datée de 1204 qui permet de bien situer ce seigneur.

Nous savons qu'Eudes de Déols, seigneur de Châteaumeillant, entra en possession de cette seigneurie en 1160 (7) et disparut soit en 1208, soit en 1214 ou peu après (8). Jean Duplessy (9) lui attribue, ainsi qu'à son fils Raoul, les monnaies à la légende MELHIARES à l'avvers et +CHASTELLOMS au revers. S'il y avait besoin d'une preuve supplémentaire, nous pouvons constater que l'épigraphie de ces monnaies est semblable à celle de nos pièces : le même C carré et le même S semi-couché.

6. D. de SAINTE-MARTHE, *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, 2, p. 633 : « Willelemus, cui Odo de Dolis dominus Castri-Melani, Agnès uxor, Radulphus et Ebbo filii, dant abbatiae Prati-benedicti locum in villa Castri-Melani ad domum construendam 1204. »
7. É. CHÉNON, « Notice historique sur Châteaumeillant », *Mémoires de la société des antiquaires du Centre*, VII, 1877, p. 62-63. Fils puîné d'Ebbes II de Déols, Eudes, qui reçut Châteaumeillant et La Châtre, est le chef de la branche des Déols-Châteaumeillant. Voir aussi G. DEVAILLY, *Le Berry du Xe au XIIIe siècle*, Paris, 1973, p. 375-377 : Eudes avait hérité Boussac de son oncle Geoffroy de Preuilly et la récupération de La Châtre d'une branche cadette de Déols ne semble pas clairement datée. En tout cas (DEVAILLY, p. 410), Eudes tient La Châtre en 1176-1177 quand il y retient sa nièce Denise, l'héritière de Déols qu'il remet sous la pression des armes à Henri II Plantagenêt en 1177. En installant son pouvoir à Déols, Henri II aurait-il permis (en compensation) à Eudes de frapper monnaie ? C'est une hypothèse mais nous n'avons retrouvé aucun texte permettant de l'affirmer.
8. Selon J. DUPLESSY, « Numismatique de Châteaumeillant (XIIe-XIVe siècle) », dans *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 331, il est mort en 1208 et c'est alors son fils Raoul qui est seigneur de Châteaumeillant. Mais d'après É. CHÉNON, *Ibidem*, p. 66, qui se réfère à DE LA ROQUE, *Traité du ban et de l'arrière-ban*, Paris, 1676, seconde partie, p. 4, il est convoqué nominativement (Odo de Dolis) au ban et à l'arrière-ban des chevaliers qui aboutira à la bataille de Bouvines et une deuxième fois, peu après, comme *Domin(us) de Castro Meliandi*.
9. J. DUPLESSY, « Numismatique de Châteaumeillant (XIIe-XIVe siècle) », dans *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 331-344.

En outre, pour tenter d'affiner la chronologie, nous pouvons rappeler que cette obole imite les monnaies de Richard Cœur de Lion à la légende PIC/TAVIE/NSIS : les fameux « poitevins ». Or, ces derniers ont été frappés en abondance (10) entre 1189 et 1204, date de la confiscation du comté de Poitiers par Philippe Auguste (11). Entre ces deux dates plusieurs événements se succèdent : Richard Cœur de Lion part en croisade en 1190 ; Eudes prête l'hommage à Philippe Auguste lors de la captivité de Richard de 1192 à 1194 (12), il devient alors l'un des grands vassaux du roi ; puis dès 1195 et officiellement en 1196, Eudes de Déols reconnaît à nouveau Richard Cœur de Lion comme suzerain à la suite du traité de Gaillon (13). Enfin, après la mort de Richard : le traité du Goulet (1200) passé entre Jean sans Terre et Philippe Auguste stipule que tous les fiefs « anglais » de la province passent dans les mains du roi de France (14). Nous pouvons alors nous poser plusieurs questions : Eudes de Déols a-t-il acheté le droit de frapper monnaie à Richard Cœur de Lion lorsque celui-ci cherche à financer son départ en croisade ? A-t-il profité de l'affaiblissement de Richard lorsqu'il était retenu captif auprès de l'empereur Henri VI ? Ou frappe-t-il ces monnaies après 1200 en profitant du changement de vassalité ? Il est difficile de trancher. Nous pouvons seulement supposer qu'Eudes les a fait fabriquer avant 1204 pour leur assurer un maximum de circulation. De plus, après cette date, l'utilisation du « poitevin » tend à disparaître (15).

Françoise Dumas dit aussi que le poitevin est une monnaie locale qui circule surtout en Poitou et au nord de l'Aquitaine (16). Or, la trouvaille de cette monnaie avec des *piccoli* italiens laisse à penser que ces émissions ont eu un débouché auquel Eudes de Déols ne pensait peut-être pas. Et, compte tenu de la présence des *piccoli* de l'empereur Frédéric II frappés à partir de 1218, il semble que notre obole ait circulé effectivement plus longtemps. En effet, le XII^e siècle vit le début des grandes foires en Berry et nous pouvons supposer que des marchands italiens soient venus commercer dans cette région, la similitude de module et de poids avec les petits deniers italiens, *piccoli* les auraient incités à les utiliser dans le commerce international de l'époque (17).

10. F. DUMAS, « La monnaie dans le royaume au temps de Philippe Auguste », dans *La France de Philippe Auguste : le temps des mutations*, Paris, 1982 (Colloques internationaux CNRS n° 602), p. 560.

11. J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises féodales*, tome 1, 2004, p. 226.

12. Quand en 1194, après la croisade et la captivité de Richard, la guerre reprend : Eudes est un soutien de Philippe qui en 1195 doit restituer à Richard l'hommage qu'Eudes lui avait transféré, vers 1193-1194 sans doute selon G. DEVAILLY, *Ibidem*, p. 424 qui établit un parallèle avec le vicomte de Brosse pour qui les textes décrivent de même un transfert d'hommage en 1193, rendu en 1195 à Richard victorieux.

13. « ...et feodum Castelli-Meillant sicut Odo de Dolis eum de rege Francie tenebat » : E. ROUSSEAU et G. DÉSIRÉ dit GOSSET, « Le traité de Gaillon (1196) : Édition-critique et traduction », *Tabularia Documents*, n° 2, 2002, p. 8.

14. É. CHÉNON, *ibidem*, p. 64.

15. Selon F. Dumas, p. 560, la conquête de Philippe Auguste entraîne la disparition du poitevin. De fait, dans les trésors postérieurs à 1200, les deniers poitevins sont rares (Guitinières, Royan), voire absents (Sénillé) : J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome II (1223-1385), 1995.

16. F. DUMAS, *Ibidem*, p. 560.

17. Pour la circulation et les trouvailles en France des petits deniers italiens, *piccoli* de Vérone au nom de Frédéric, voir : M. BOMPAIRE, « Circulation monétaire en Languedoc (du XI^e au XIV^e siècle) : influences régionales et supra-régionales », dans *Circulation monétaire régio-*

En outre, cette trouvaille de monnaies à Vézelay est à rapprocher d'une autre trouvaille, contenant des petits deniers, *piccoli*, réalisée dans l'Yonne également (18). Dans celle-ci, composée de neuf monnaies, sept sont des oboles ou des *piccoli* de Venise l'un au nom du doge Orio Malipiero (1178-1192), l'autre du doge Enrico Dandolo (1192-1205) (19). Nous nous rendons compte là aussi que la circulation de ce genre de petites monnaies a perduré durant la première moitié du XIII^e siècle, voire plus tardivement encore (20). Autre constatation, ces monnaies sont toujours accompagnées en majorité d'oboles, ce qui constitue une faible valeur pécuniaire. Nous pouvons supposer alors, compte tenu de la découverte de ces trésors dans les environs de Vézelay, qu'ils aient appartenu, autre hypothèse, non plus à des marchands, mais à des pèlerins venus à la basilique Sainte-Marie-Madeleine.

Toutes les monnaies de Châteaumeillant sont rares et connues à très peu d'exemplaires. Les deux exemplaires présentés ici, totalement inédits, complètent, non seulement la série de ce monnayage, mais en donnent l'origine, vraisemblablement frappées à la toute fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e siècle, par un Eudes de Déols au faîte de sa puissance.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2013

Présidente : Mme Ariane Bourgeois

Membres présents : Mmes et MM. S. Ben Souilah, S. Berger, M. Blet-Lemarquand, M. Bompaire, Fr. Boursier, L. Calmels, Chr. Charlet, J.-Cl. Desfretier, V. Drost, Fr. Duyrat, B. Fischer, A. Gameiro Pais, J.-P. Garnier, C. Grandjean, P.-Ol. Hochard, Y. Jézéquel, Ph. Lafolie, J.-J. Lagasse, L. Lariche, M.-Chr. Marcellesi, J. Meissonnier, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, J. Olivier, Ch. Parisot-Sillon, M. Pérignon, Ol. Picard, Ph. Regouby, A. Ronde, M. Rouhani, Fr. Thiry, S. de Turckheim-Pey, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Invités : Mme et MM. G.-S. Bouyssou, C. Carrier, P. Houssin, R. Laignoux, I. Loskoutoff, R. Renaud.

Membres excusés : MM. F. Arbez, Y. Coativy, Fr. Dalesme-Neuwald, G. Gautier, M. Hourlier.

BSFN

La présidente ouvre la séance et soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance de mai 2013. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Élection

Les candidatures de Mme Héloïse Aumaître et de M. Guy Lejeune, qui avaient été présentées lors de la séance de septembre, sont soumises au vote. Ils sont élus membres correspondants à l'unanimité.

Candidature

La candidature de M. Jean-Baptiste Pournot, de Marseille, parrainée par J. Bouvry-Pournot et M. Amandry, est présentée.

Annonces

La présidente annonce que Mme Frédérique Duyrat est la nouvelle directrice du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF ; elle succède à M. Michel Amandry.

Elle annonce ensuite la tenue prochaine de plusieurs manifestations scientifiques. Un colloque en hommage à Henri Seyrig se tiendra le 10 octobre à la Bibliothèque nationale de France et le 11 octobre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris. Une table ronde, organisée par V. Chankowski, intitulée « Crisis, Auxesis. Crise et croissance dans les économies des mondes anciens. Qu'est-ce qu'une crise dans l'Antiquité ? », se déroulera les 11-12 octobre à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Centre Jean Pouilloux à Lyon. Enfin, une Journée en l'honneur de Xavier Lorient se tiendra à l'INHA le 7 décembre prochain. Notre séance de décembre sera couplée à cette manifestation.

La présidente évoque également le 62e Salon numismatique qui aura lieu au Palais Brongniart le 12 octobre prochain et remercie le SNENNP qui, comme à l'accoutumée, met gracieusement un stand à la disposition de la SFN.

Pour finir, elle annonce que les 57e Journées numismatiques se tiendront à Gap (Hautes-Alpes) les 6-8 juin 2014, et lance un appel à communications.

Publications

La présidente donne la parole à M. Yvan Loskoutoff pour présenter l'ouvrage suivant :

Y. Loskoutoff (dir.), *Héraldique et numismatique*, 1 : *Moyen-Âge-Temps modernes*, Rouen-Le Havre, Presses universitaires de Rouen-Le Havre, 2013.

Les publications suivantes sont ensuite mises en circulation :

Amicales numismatiques associées, 148, septembre-octobre 2013

ANS (American Numismatic Society), 3, 2013

Cahiers numismatiques, 195, 2013

L'Écho du Dôme, 28, septembre-décembre 2013

Numismatisches Nachrichtenblatt, 62, octobre 2013

Provence numismatique, 119, septembre 2013

Svensk Numismatisk Tidskrift, 5, septembre 2013

Communications

La présidente cède la parole à Catherine Grandjean, qui présente les trois intervenants de cette « journée des doctorants » dédiée à la numismatique grecque antique.

C. Carrier, G.-S. Bouyssou et P.-Ol. Hochard présentent tour à tour leurs communications.

À l'issue de celles-ci, la présidente remercie l'assemblée et les intervenants, puis déclare la séance close.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0510 C 84906

Société Française de Numismatique

reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France

58 rue de Richelieu, 75002 Paris — tél./fax 01 53 79 86 26

Internet : <http://www.sfnm.asso.fr>

e-mail : secretariat@sfnm.asso.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil

d'administration assure l'examen des correspondances

par deux rapporteurs avant publication

Secrétaire de rédaction : Sylvia Nieto-Pérez (nieto@orange.fr)

Directeur de la publication : Anne-Bourgeois

Préresse : Cymatium — Paris

Imprimerie France-Juery — Mersy

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2013

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*) :

Membres correspondants (France et étranger)26 €

Membres titulaires34 €

Droit de première inscription8 €

Abonnement au *BSFN* :

Membres de la SFN :

France24 €

Étranger29 €

Non membres de la SFN :

France36 €

Étranger40 €

Vente au numéro5 €

Changement d'adresse1,50 €

Compte bancaire : BRED Paris Bourse

RIB : 10107 00103 00810033767 88

Code BIC : BRED FRPPXXX

N° IBAN : FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros.

Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0510 G 84906

Société Française de Numismatique

reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France

58 rue de Richelieu, 75002 Paris – tél./fax 01 53 79 86 26

Internet : <http://www.sfnum.asso.fr>

e-mail : secretariat@sfnum.asso.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil

d'administration assure l'examen des correspondances

par deux rapporteurs avant publication

Secrétaire de rédaction : Sylvia Nieto-Pelletier (nieto@cns-orleans.fr)

Directeur de la publication : Ariane Bourgeois

Prépresse : Cymbalum – Paris

Imprimerie France-Quercy — Mercuès